

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués titulaires en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	13
Nombre de votants :	14
Nombre de pouvoirs :	1

L'an deux mille seize et le 24 mai à 14H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 17 mai 2016, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Mesdames Betty DESSINE, Michèle GUILLOU, Messieurs Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Daniel ESCURAT, Michel SAUGERAS, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Mesdames Jeanine VIVIER, France ROUHAUD, Messieurs Gérard FAISY, Philippe JENTY, Jean-François LOGE, Hervé GOUTILLE, Xavier GRUAT.

Pouvoirs : Monsieur Hervé GOUTILLE à Monsieur Marc CHATEL

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.



DELIBERATION N° 2016/05/08 : MARCHÉ DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGERES ET DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES

Rapporteur : Monsieur Michel PLAZANET

Au 31 décembre 2016, le marché de transport des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables, d'une durée de 5 ans, notifié le 25 novembre 2011 à la société VEOLIA PROPRETE LIMOUSIN arrive à échéance.

Ce marché doit être relancé pour une période de 5 ans.

Le nouveau marché portera sur :

- Le transport des ordures ménagères, entre les centres de transfert de CONDAT SUR VEZERE, TREIGNAC, NAVES, USSEL, UZERCHE, EYGURANDE, ARGENTAT, BORT LES ORGUES et les Unités de Valorisation Énergétique de Saint Pantaléon de Larche et de Rosiers d'Égletons.
- Le transport des emballages issus de la collecte sélective entre les centres de transfert d'USSAC, NAVES, UZERCHE, USSEL et les centres de tri d'ARGENTAT et de ST JEAN LA GINESTE (SYDED DU LOT).



Compte tenu de la réglementation et des délais, Monsieur Michel PLAZANET propose au Comité Syndical de :

- décider que le renouvellement de ce marché se fera par voie d'appel d'offres ouvert sur l'ensemble des centres de transfert existants ;
- autoriser le Président à mettre en place la procédure d'appel d'offres ;
- autoriser le Président, après le choix effectué par la commission d'appel d'offres, à signer le marché et tous les documents s'y rattachant.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 24 mai 2016



Le Président,

Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 27/05/2016 et publication ou notification du 27/05/2016

